

Amnesty International : campagne femmes 1991

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **79 (1991)**

Heft 4

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-279657>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tion en somme à une deuxième procédure de consultation. Le projet est plus exposé pendant la procédure de consultation que pendant les débats aux Chambres, qui sont publics.

Il est essentiel que les femmes répondent nombreuses à la consultation (délai à fin mai), et si possible répondent d'une seule voix.

P.B.S. – A votre avis, faut-il préférer la variante I, c'est-à-dire une loi globale, à la variante II: une loi plus brève, mais assortie d'amendements au Code des obligations?

Y.J. – La loi globale – variante I – a une valeur symbolique tout autre que la variante II. En mêlant la question de l'égalité à d'autres problèmes qui demandent une révision du CO, on la dévalorise, alors qu'elle est prioritaire pour les femmes.

Cet interview avait déjà été réalisé lorsqu'un élément nouveau est venu s'ajouter au dossier, à savoir le succès, le 18 mars, au Conseil national, de l'initiative parlementaire de Lili Nabholz demandant que l'employeur soit tenu de prouver qu'il respecte le droit à l'égalité de salaire. Cette initiative a été approuvée à l'unanimité moins 2 abstentions. Ce vote vient évidemment à l'appui du projet de loi sur l'égalité entre femmes et hommes.

Amnesty International

Campagne Femmes 1991

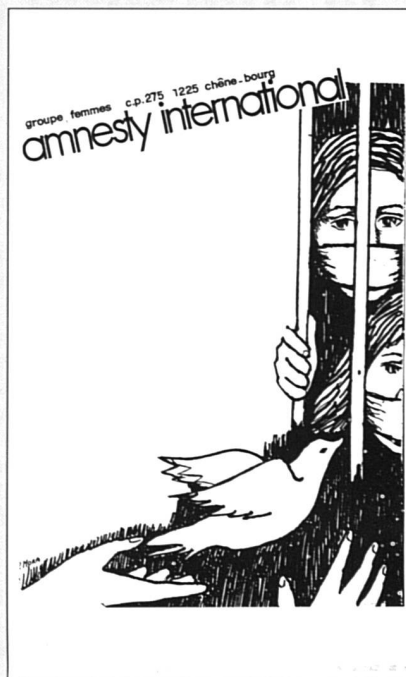
Le Groupe Femmes d'Amnesty International a saisi l'occasion du 8 mars, Journée internationale des femmes, pour sensibiliser le public à la campagne mondiale lancée par l'organisation concernant les violations particulières des droits humains que subissent les femmes.

Beaucoup de femmes sont victimes de telles violations parce qu'elles sont fortes, parce qu'elles sont actives en politique, engagées dans la défense de leurs droits ou de ceux de leur famille. D'autres sont ciblées parce qu'elles sont res-

sentées, faibles personnes qui peuvent être facilement insultées ou humiliées sexuellement, mères qui feraient n'importe quoi pour protéger leurs enfants, femmes enceintes, femmes à travers lesquelles on pense pouvoir atteindre leurs maris, etc.

L'association Amnesty International souhaite susciter une large prise de conscience à ce sujet. Sa campagne, qui a démarré le 20 février, dure jusqu'à fin avril.

Pour en savoir plus et pour participer: Amnesty International, Groupe Femmes, case postale 275, 1225 Chêne-Bourg.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE



La Faculté de Médecine ouvre une inscription pour **un poste** de

PROFESSEUR ADJOINT

en onco-hématologie intensive

au Département de Médecine

Charge: Il s'agit d'un poste à temps partiel (3/10e).

Exigences: Doctorat en médecine ou titre jugé équivalent.

Entrée en fonction: à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 10 mai 1991 au **Décanat de la Faculté de Médecine, Centre Médical Universitaire, 1, rue Michel-Servet, CH-1211 Genève 4**, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE



La Faculté de Médecine ouvre une inscription pour **un poste** de

PROFESSEUR ADJOINT

de Neuroradiologie

Charge: Il s'agit d'un poste à charge complète de médecin adjoint à la division de Radiodiagnostic du Département de Radiologie et d'une charge à 30% de professeur adjoint.

Exigences: Doctorat en médecine ou titre jugé équivalent.

Entrée en fonction: immédiate ou à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 30 avril 1991 au **Décanat de la Faculté de Médecine, Centre Médical Universitaire, 1, rue Michel-Servet, CH-1211 Genève 4**, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.